



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE BENOÎT XVI
AUX MEMBRES DE LA COMMISSION THÉOLOGIQUE
INTERNATIONALE**

Jeudi 1 décembre 2005

*Très Révérend Président,
Excellences,
Eminents professeurs,
chers collaborateurs!*

Je suis heureux de vous accueillir à l'occasion de cette rencontre familiale, qui réveille en moi le souvenir d'une collaboration longue et profonde avec un grand nombre d'entre vous. J'ai été nommé membre de la Commission théologique internationale en 1969 et, en 1982, j'en suis devenu Président. Je désire avant tout exprimer mon profond remerciement pour les paroles d'hommage qui m'ont été adressées par Mgr Levada, qui participe pour la première fois en qualité de Président à une session de la Commission théologique internationale. Je lui adresse mes meilleurs voeux dans la prière afin que la lumière et la force de l'Esprit l'accompagnent dans l'accomplissement du devoir qui lui a été confié.

Avec la session plénière qui se déroule ces jours-ci, se poursuivent les travaux du septième "quinquennat" de la Commission, qui ont débuté l'an dernier, lorsque j'en étais encore le Président. Je profite volontiers de cette occasion pour encourager chacun de vous à poursuivre la réflexion sur les thèmes d'étude choisis pour les prochaines années. En recevant les membres le 7 octobre de l'an dernier, le regretté Pape Jean-Paul II avait souligné la grande importance de deux thèmes qui font actuellement l'objet d'étude: celui du sort des enfants morts sans baptême dans le contexte de la volonté salvifique universelle de Dieu, de la médiation unique de Jésus Christ et du caractère sacramentel de l'Eglise, et celui de la loi morale naturelle. Ce dernier thème

est d'une importance particulière pour comprendre le fondement des droits enracinés dans la nature de la personne et, en tant que tels, découlant de la volonté même de Dieu Créateur. Antérieurs à toute loi positive des Etats, ceux-ci sont universels, inviolables et inaliénables, et doivent donc être reconnus par tous comme tels, en particulier par les Autorités civiles, appelées à en promouvoir et à en garantir le respect. Bien que dans la culture actuelle, le concept de "nature humaine" semble avoir disparu, il demeure le fait que les droits de l'homme ne peuvent être compris sans présupposer que l'homme, dans son être même, est porteur de valeurs et de normes qu'il faut redécouvrir et réaffirmer, et non pas inventer ou imposer de façon subjective et arbitraire. Sur ce point, le dialogue avec le monde laïc est d'une grande importance: il doit apparaître avec évidence que la négation d'un fondement ontologique des valeurs essentielles de la vie humaine tombe inévitablement dans le positivisme et soumet le droit aux courants de pensée dominants dans une société, pervertissant ainsi le droit en un instrument de pouvoir au lieu de subordonner le pouvoir au droit.

Le troisième thème, déterminé au cours de la Session plénière de l'an dernier, c'est-à-dire le statut et la méthode de la théologie catholique, est tout aussi important. La théologie ne peut naître que de l'obéissance à l'élan de la vérité et de l'amour, qui désire connaître toujours mieux celui qui aime, dans ce cas Dieu lui-même, dont nous avons reconnu la bonté dans l'acte de foi (cf. *Donum veritatis*, n. 7). Nous connaissons Dieu car, dans son infinie bonté, il s'est fait connaître à travers la création, mais surtout à travers son Fils unique, qui s'est fait homme pour nous, est mort et est ressuscité pour notre salut.

La révélation du Christ est, par conséquent, le principe normatif fondamental pour la théologie. Celle-ci s'exerce toujours dans l'Eglise et pour l'Eglise, Corps du Christ, sujet unique avec le Christ, et ainsi, également dans la fidélité à la Tradition apostolique. Le travail du théologien doit donc se dérouler en communion avec la voix vivante de l'Eglise, c'est-à-dire le Magistère vivant de l'Eglise, et sous son autorité. Considérer la théologie comme une affaire privée du théologien signifie méconnaître sa nature même. Ce n'est qu'au sein de la communauté ecclésiale, dans la communion avec les pasteurs légitimes de l'Eglise, que trouve son sens le travail théologique qui exige bien évidemment une compétence scientifique, mais également, et plus encore, l'esprit de foi et l'humilité propres à celui qui sait que le Dieu vivant et véritable, objet de sa réflexion, dépasse infiniment les capacités humaines. Ce n'est qu'à travers la prière et la contemplation que l'on peut acquérir le sens de Dieu et la docilité à l'action de l'Esprit Saint, qui rendront la recherche théologique féconde pour le bien de toute l'Eglise et, je dirais, de l'humanité. On pourrait objecter ici: mais une théologie ainsi définie est-elle encore science, et est-elle en conformité avec notre raison et notre liberté? Oui - rationalité, science et pensée dans la communion de l'Eglise non seulement ne s'excluent pas, mais vont de pair. L'Esprit Saint introduit l'Eglise dans la plénitude de la vérité (cf. *Jn* 16, 13), l'Eglise est au service de la vérité et elle est guidée par l'éducation à la vérité.

En souhaitant que vos journées d'étude soient animées par la communion fraternelle dans la

recherche de la Vérité que l'Eglise veut annoncer à tous les hommes, je supplie la Très Sainte Vierge Marie, Siège de la Sagesse, afin qu'elle guide vos pas dans la joie et dans l'espérance chrétienne. Avec ces sentiments, tandis que je vous renouvelle à tous l'expression de mon estime et de ma confiance, je vous donne de tout coeur ma Bénédiction apostolique.

© Copyright 2005 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana